

Interpellation : pollution lumineuse

Lors du plénum du 25 février 2020, le Conseil général a refusé un postulat portant sur la diminution de la pollution lumineuse. Déposé par le groupe des Verts, ce postulat reconnaissait le travail déjà effectué par notre commune pour résoudre les problèmes posés par ce phénomène, mais surtout proposait :

- un inventaire des améliorations encore possibles ;
- un plan d'action pour compléter les mesures déjà mises en place.

Ce postulat a été refusé par le Conseil général sous prétexte que nos autorités travaillent depuis quelques années déjà à enrayer la pollution lumineuse sur notre territoire. Plusieurs initiatives déjà réalisées ou en cours de réalisation ont été citées par les opposants. Il s'agit :

- de la mise en place d'un plan lumière ;
- de la rénovation du parc de luminaires avec un engagement financier important permettant un renouvellement total du parc en moins de 50 ans ;
- du remplacement progressif des lampadaires au mercure et au sodium par des LED ;
- du fonctionnement en 2 phases des lampadaires (phase moins intense durant la nuit) ;
- de la mise en place d'un éclairage dynamique dont l'intensité augmente au passage d'un piéton dans différentes zones résidentielles (à Bramois, Platta, Pont-de-la-Morge, Montorgé et Salins) ;
- de l'application de températures de couleur des sources de 3'000 kelvin, température préférable au blanc neutre pour limiter les impacts sur la faune ;
- de la coupure des illuminations dès 23 heures pour les monuments mais aussi dans certaines zones, notamment autour du stade de Tourbillon
- de l'application de l'éclairage dynamique, à savoir dès 21 heures 30 abaissement à 20% de la puissance de éclairage et augmentation à 100% lors de passage et des 23 heures 0% avec augmentation casuelle à 50%.

Suite au refus de ce postulat le groupe des Verts désirerait recevoir des informations sur le rythme de la mise en place de ces différentes actions, ce qui a déjà été réalisé pour chacune d'entre elles, les développements futurs envisagés et les échéances fixées.

Comme l'a très justement relevé un intervenant du groupe libéral lors du plénum du 25 février, la pollution lumineuse ne pourra pas être combattue uniquement par le secteur public. Il est donc nécessaire de convaincre les privés, les entreprises et habitants de diminuer l'utilisation de l'éclairage. A ce niveau également, le groupe des Verts désirerait savoir ce qui a déjà été entrepris ou ce qui est envisagé dans le futur par nos autorités.

Pour rappel, dans le cadre du concours les « Jeunes changent le monde » un des projets primés le 2 septembre de l'année passée visait à inciter les commerces et les entreprises de notre cité à éteindre leurs enseignes et ne pas éclairer les vitrines une partie de la nuit. Nos autorités s'étaient engagées à travailler dans ce sens les mois qui suivaient les résultats du concours. Huit mois plus tard où en est-on avec ce projet ? Quelles mesures ont concrètement été mises en place ?

Pour conclure, le groupe des Verts désirerait également recevoir une réponse par rapport à deux des questions contenues dans le postulat refusé :

- Une évaluation des points faibles concernant la pollution lumineuse a-t-elle été réalisée ou est-elle envisagée ?
- Un véritable plan d'action pour atténuer les inconvénients provoqués par la pollution lumineuse et compléter les mesures déjà entreprises existe-t-il ou est-il en voie d'élaboration ?
- Quelles sont les prochaines échéances en lien avec la pollution lumineuse que se sont fixées nos autorités ?

Pour le groupe des Verts, Brigitte Pfister



Document de travail à l'usage du Conseil général